

Ouvrier Maraîcher en insertion



Missions

L'ouvrier maraîcher en insertion a pour mission principale de cultiver et de récolter des légumes pour leur commercialisation.

Sous l'autorité de l'encadrant technique d'insertion, les tâches, qui varient selon le plan de culture et la saisonnalité, sont les suivantes :

- préparer les sols sous serres et « plein champ »
- semer les graines ou installer les plants,
- fertiliser les sols avec de l'engrais,
- surveiller la croissance des plantes et veiller à leur bon état,
- récolter les légumes,
- préparer et conditionner les légumes pour la vente.

Dans la cadre de la commercialisation des produits cultivés par le chantier, l'ouvrier peut également être amené à réaliser des activités commerciales :

- Préparation des commandes,
- Livraison des commandes,
- Installation des produits sur les marchés,
- Vente des produits sur les marchés.

Au besoin, d'autres missions peuvent être données par l'encadrant technique sur le chantier.

Environnement

L'ouvrier maraîcher intègre le chantier d'insertion Maraichage dont la base d'activité et la base vie se situent à la Ferme de l'Abbé Rozier, 3 chemin de Chalin 69130 Ecully. Sur ce site, l'ouvrier travaille sur ce site en plein air. Dans le cadre des activités liées à la commercialisation des produits, l'ouvrier maraîcher en insertion pourra être amené à effectuer des déplacements.

Il intègre une équipe composée d'autres travailleurs également employés en tant qu'ouvrier maraîcher en insertion. Il est sous la responsabilité hiérarchique des encadrants techniques d'insertion du chantier.

En contrat CDDI initial de 25h hebdomadaire, au vu de l'activité, du projet d'accompagnement et de l'investissement de l'ouvrier maraîcher en insertion, il pourra lui être proposé d'augmenter le volume horaire hebdomadaire jusqu'à 32h. Le travail est organisé sur 5 jours ouvrés selon les plages horaires définies sur le contrat de travail. Les horaires hebdomadaires détaillés sont fournis par les encadrants.

Dans le cadre de l'exécution des activités, des équipements de protection individuelle sont fournis à l'ouvrier à son entrée sur le chantier et leur entretien reste à sa charge. En cas de dégradation, ils pourront être remplacés par l'employeur sur présentation des éléments dégradés.

De plus, l'ouvrier maraîcher en insertion sera amené à utiliser des outils et des machines appartenant au chantier. Il devra veiller à la bonne utilisation de ce matériel selon les règles de sécurité y attendant. L'ouvrier maraîcher a en charge également l'entretien du matériel et des locaux qu'il utilise.

Compétences souhaitées et développées sur le chantier

Savoir technique

- Connaissance des végétaux
- Gestes et postures professionnelles
- Règles de sécurité
- Technique de plantation et récolte

Savoir-faire

- Analyser la situation
- Sécuriser son espace de travail
- Adapter sa pratique aux situations rencontrées
- Autoévaluer le résultat de son travail
- Travailler en équipe
- Respecter le végétal

Savoir-être

- Ponctuel
- Sociable
- Conscientieux
- Méthodique
- Bonne constitution physique
- Respectueux de la hiérarchie
- Respectueux du matériel et de l'environnement